

**PRO
DUC
TEU
R** Entre La Ferme de Beauce
Cindy BEGHIN
Route de Lethuin
28310 GOUILLONS
dit "le producteur"

**ABO
NNÉ
(E)** Et
Nom et Prénom
Adresse
Téléphone
Adresse mél
dit "l'abonné(e)"

**OBJ
ET
EXP
OSÉ
DU
CO
NTR
AT** Déterminer les modalités et les conditions de
l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part
de production en vue de soutenir l'exploitation de Cindy
BEGHIN.
Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les
principes et les engagements définis dans la charte des AMAP
et dans les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de
l'association "Le Panier de la Tour Penchée" :
L'ABONNÉ(E) à jour de sa cotisation de l'année civile en cours.
PREFINANCER la production,
PRENDRE SA PART tous les quinze jours.
(ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité),
ASSUMER les imprévus liés à la production,
ÊTRE SOLIDAIRE du producteur.
LE PRODUCTEUR partenaire
LIVRER DES PRODUITS de qualité,
ÊTRE PRÉSENT lors d'une distribution mensuelle,
INFORMER sur le mode de fixation des prix, ses méthodes de
travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la
ferme,
ACCUEILLIR les abonné(e)s sur sa ferme,
ADHÉRER au réseau AMAP Ile-de-France.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les
conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une
AGE spécifique à cette situation, réunissant les membres du bureau,
l'agriculteur et tous les membres de l'association.

PAR
TAGE

Espace associatif et sportif
2 avenue des meuniers
91150 Etampes

PAI
EMENT
S

JEUDI
Tous les 15
jours
exception

De 18 h
à 19 h 30

EN
GA
GE
MENT

ET

TARIF

Je m'abonne, je complète ...

Je choisis de payer en ...

1 chèque

2 chèques

4 chèques

Premier partage : 02/10/2025
Dernier partage : 17/09/2026

Chèque(s) à l'ordre de La ferme de Beauce
tous datés de la signature du contrat.

Indiquer la quantité souhaitée (multiple de 6) pour chaque quinzaine :

Montant total pour chaque quinzaine (2.60 € pour 6 œufs) :

Montant final de la commande (26 distributions) :

Dates de distribution en 2025-2026 :

2, 16 et 30 octobre ; 13 et 27 novembre ; 11 et 18 décembre ; 8 et 22 janvier ; 5 et 19
février ; 5 et 19 mars ; 2, 16 et 30 avril ; 7 et 28 mai ; 11 et 25 juin ; 9 et 23 juillet ; 6 et
20 août ; 03 et 17 septembre.

/ !\ Pas de distributions pendant les vacances de Noël / !\

L'ABONNÉ(E)

Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

LE PRODUCTEUR

Précédé de la mention "lu et approuvé"

DATE

Je change le monde ! en devenant AMAPien(ne)

Manger de bons aliments bios locaux en consommant responsable, mais aussi s'inscrire dans un vaste mouvement global de pratiques et d'idées.

J'adhère

**AUCUN ABONNEMENT N'EST POSSIBLE
SANS ADHÉSION PRÉALABLE
A L'ASSOCIATION.**

A partir du site web lepanierdelatourpenchee.org

J'imprime et je complète :

- le bulletin d'adhésion 2026 **si je ne l'ai pas encore fait** (1 exemplaire)
- le règlement intérieur **si je suis nouvel adhérent**, (2 exemplaires).

Je le(s) donne un jeudi en passant mon premier contrat de la saison (pas d'envois postaux), accompagné d'un chèque de 20€

à l'ordre de l'Association Le Panier de la Tour Penchée.

Je m'abonne

Je choisis l'abonnement qui me correspond (en nombre illimité) suivant les contrats proposés par l'AMAP.

**Une seule adhésion pour tous les contrats
selon votre choix.**

**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél :

**“Le Panier de la Tour Penchée”
AMAP en Pays Etampois**

site web : lepanierdelatourpenchee.org

mél :



**contrat
engagement
solidaire
2023-2024**

Oeufs